

## Lettre Hebdo n° 342 - Semaine du 20 au 26 mai 2024

### Infos écoles

**Type** : poursuite de scolarité dans le premier degré.

**RECTIFICATIF**

**Destinataires** : toutes les écoles.

**Descriptif** : les modifications portent sur les annexes suivantes.

**Annexe 1** : suite à la parution du décret n° 2024-228 du 16 mars 2024 relatif à l'accompagnement pédagogique des élèves et au redoublement, **la fiche navette a été modifiée. Il convient donc de prendre en compte le nouvel imprimé intitulé « Notification de poursuite de scolarité ».**

**Annexe 3** : les familles qui décident de former un recours de la décision du conseil des maîtres peuvent contacter les services de la DSDEN, pour connaître l'heure à laquelle la commission d'appel examinera le dossier de leur enfant, **à partir du 21 juin 2024** (et non du 28 juin 2024 comme indiqué précédemment).

**Annexe 4** : **calendrier rectificatif.**

**Documents** :  
▶ **Annexe 1** - Fiche navette « Notification de poursuite de scolarité »  
▶ **Annexe 3** - Note aux familles formant un recours de la décision du conseil des maîtres  
▶ **Annexe 4** - Poursuite de scolarité en école primaire : calendrier des opérations

**Lien** : page.

## Actions éducatives

**Type** : éducation artistique et culturelle.

**RAPPEL**

**Destinataires** : toutes les écoles.

**Descriptif** : la campagne de dépôt de projets hors dispositifs avec demande de financement est ouverte **jusqu'au 15 juin 2024** sur la plateforme Adage.

Si vous souhaitez mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec un artiste l'année prochaine, vous pouvez d'ores et déjà commencer à remplir le [document d'aide à la saisie d'un projet](#) (**version modifiée**). Ce document vous guidera également lors de la saisie du projet dans Adage.

Important : pour que votre projet puisse être examiné en commission, il convient de le compléter dans la rubrique « appel à projet » ou bien via l'onglet « projets liés à des dispositifs » (onglet bleu). Les projets de l'onglet « projets à l'initiative de l'établissement » (onglet vert) ne seront pas examinés.

En cas de besoin, vous pouvez contacter Elisa Petit, CPC Ussel Haute-Corrèze ([elisa.petit@ac-limoges.fr](mailto:elisa.petit@ac-limoges.fr)).

Une commission se réunira fin juin pour étudier les projets.

Votre attention est appelée sur le fait qu'il n'y aura pas d'autre campagne en septembre.

**Lien** : [page](#).

**Type** : ouverture des appels à projets « éducation aux arts et à la culture » pour l'année 2024-2025.

**Destinataires** : toutes les écoles.

**Descriptif** : les DAAC des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers, en partenariat étroit avec la DRAC de Nouvelle-Aquitaine et plusieurs collectivités territoriales, structures et associations culturelles, se proposent de soutenir financièrement et/ou logistiquement vos projets d'éducation artistique et culturelle pour 2024-2025. À cette fin, les équipes pédagogiques sont invitées à participer via Adage à de multiples campagnes d'appels à projets tout au long de l'année et tout particulièrement entre le 15 mai et le 16 juin 2024.

**Documents** :

- ▶ [Note académique](#)
- ▶ [Répertoire 2024-2025 des dispositifs](#)
- ▶ [Catalogue en ligne Airtable](#)
- ▶ [Documents d'aide](#)

**Lien** : [page](#).

